

# VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 septembre 2015

#### COMPT E - R E N D U

Conseillers en exercice :	43
Présents à la Séance :	42
Nombre de votants :	42
Date de la convocation :	22/09/2015
Compte rendu affiché le :	07/10/2015

L'an deux mille quinze le vingt neuf septembre, à 19h00, le Conseil municipal de Chalon-sur-Saône, s'est réuni Salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles PLATRET en présence de Monsieur Maxime RAVENET, Monsieur Joël LEFEVRE, Madame Sophie LANDROT, Madame Valérie MAURER, Madame Amelle CHOUIT, Monsieur Benoit DESSAUT, Monsieur Philippe FINAS, Madame Bernadette VELLARD, Monsieur Hervé DUMAINE, Madame Valérie SAINSON, Monsieur Tonio CAETANO, Monsieur Pierre CARLOT, Madame Françoise CHAINARD, Madame Solange DOREY, Madame Jacqueline GAUDILLIERE, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Monsieur John GUIGUE, Madame Mina JAILLARD, Madame Evelyne LEFEBVRE, Monsieur Landry LEONARD, Madame Annie LOMBARD, Monsieur Christian MARMILLON, Monsieur Sébastien MARTIN, Madame Dominique MELIN, Monsieur Jacques MORIN, Madame Martine PETIT, Madame Dominique ROUGERON, Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU, Monsieur Paul THEBAULT, Madame Elisabeth VITTON, Monsieur Gilles VIRARD, Monsieur M'Hamed BENTEKAYA, Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Florian DOTTONI, Madame Ghislaine LAUNAY, Monsieur Mourad LAOUES.

**Absent excusé:**

Madame Isabelle DECHAUME.

**En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Bernadette VELLARD

N° CM-2015-09-1-1

**- Secrétaire de séance - Désignation-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à scrutin secret ;
- Désigne comme secrétaire de séance Madame Bernadette VELLARD.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2015-09-2-1

**- Conseil municipal - Séances du 26 mai et 30 juin 2015 - Procès-verbaux - Adoption-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte les procès-verbaux des séances du 26 mai et du 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour

N° CM-2015-09-3-1

**- Décisions et conventions signées par le Maire - Liste du 30 avril 2015 au 6 août 2015-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte des décisions et conventions ci-dessus énoncées.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2015-09-4-1

**- Délégation d'attributions au Maire - Actualisation-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Délègue la liste des attributions précitées au Maire, cette liste annule et remplace celle fixée dans la délibération CM-2014-04-02-01 du 15 avril 2014;
- Autorise Monsieur le Maire à subdéléguer ses attributions à un ou plusieurs élus de son choix ;
- Autorise Monsieur le Maire à déléguer sa signature dans les conditions de l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Autorise l'exercice de ces fonctions par l'adjoint dans l'ordre de nomination, en cas d'empêchement du Maire.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour

N° CM-2015-09-5-1

**- Contrat de ville du Grand Chalon 2015-2020 - Approbation-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le contrat de ville du Grand Chalon ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat de ville et ses annexes.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-6-1

**- Une démocratie locale renforcée - Désignation des élus de quartier siégeant dans les 10 Conseils de quartier-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- Désigne les élus de quartier qui siégeront dans les Conseils de Quartier :
  - 1. Boucicaut / Verrerie / Champ Fleuri : Monsieur Benoit DESSAUT,
  - 2. Citadelle / Garibaldi / Laënnec : Madame Sophie LANDROT,
  - 3. Saint-Laurent : Monsieur Maxime RAVENET,
  - 4. Clair Logis / Coubertin / Saint-Gobain : Madame Dominique ROUGERON,
  - 5. Plateau-Saint-Jean : Madame Jacqueline GAUDILLIERE,
  - 6. Les Charreaux : Monsieur Pierre CARLOT,
  - 7. Bellevue : Monsieur Jacques MORIN,
  - 8. Centre-ville : Monsieur Philippe FINAS,
  - 9. Saint-Jean-des-Vignes : Madame Evelyne LEFEBVRE,
  - 10. Saint-Cosme : Madame Isabelle DECHAUME.

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.).

N° CM-2015-09-7-1

<b>- Convention de partenariat avec GDF SUEZ pour la mise en place du dispositif ISIGAZ-</b>
--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le principe de partenariat avec les structures de médiation Régie de Quartiers de l'Ouest Chalonnois et Régie de Quartiers des Prés Saint-Jean, l'OPAC de Saône-et-Loire et GDF SUEZ pour le développement de l'initiative ISIGAZ sur ses Quartiers Prioritaires Politique de la Ville ;
- Approuve la convention de partenariat jointe en annexe ;
- Approuve le cahier des charges des prestations ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-8-1

**- Proposition de cession de deux appartements situés 16 rue des Taquiers à la SARL AKIS-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Annule la délibération n° 2013-09-33-2 en date du 19 septembre 2013 relative à la cession de deux appartements situés rue des Taquiers à M. et Mme BENKAHLA ;
- Approuve la cession au profit de la SARL AKIS (avec faculté de substitution) de deux appartements et annexes susvisés représentant les lots 113, 115, 118, 120 et 121 dans un ensemble immobilier en copropriété situé 16 rue des Taquiers à Chalon-sur-Saône au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage, édifée sur la parcelle CL n°24 pour un montant de 35 000 € (hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur) ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les compromis et les actes authentiques à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-9-1

**- Cession d'un immeuble, 39 rue aux Fèvres, et d'un terrain, place du Théâtre à Chalon-sur-Saône**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la mise en vente de l'ensemble immobilier situé 39 rue aux Fèvres et 1 à 3 place du Théâtre, sur 5 niveaux (r+4), comprenant actuellement neuf logements, un commerce et des locaux associatifs, et dont les références cadastrales sont Section BX n° 70 de 4 a 11 ca en sol ;
- Approuve la mise en vente du terrain adjacent à l'ensemble immobilier susmentionné, cadastré BX 195, d'une superficie d'environ 95 m<sup>2</sup> et situé en zone UAa ;
- Approuve la cession de cet ensemble immobilier et du terrain à Monsieur Olivier SARLIN pour un montant de 641 000 € pour l'immeuble et 9 000 € pour le terrain, hors frais notariés à la charge de l'acquéreur ;
- Charge Maître JEANNIN, notaire à Chalon-sur-Saône, des formalités afférentes à la cession de ces biens ;

- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-10-1

**- Parcelle de terrain Rempart Sainte-Marie - Cession au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente au Centre Hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône de la parcelle BM 80 située rempart Sainte-Marie, d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, du fait du projet global sur le site de l'ex-centre gérontologique, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge du Centre Hospitalier ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-11-1-1

**- Servitude de passage en tréfonds de canalisations souterraines - Conventions avec ERDF-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la mise en place avec Electricité Réseau Distribution France d'une convention de servitude suivie d'un acte notarié, rappelant les conditions de passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles AT n°21-441, située impasse des Cannelières sur la commune de Chalon-sur-Saône (les frais notariés et d'enregistrement seront supportés en totalité par ERDF) ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte authentique relatif à la servitude.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-11-1-2

**- Servitude de passage en tréfonds de canalisations souterraines - Conventions avec ERDF-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la mise en place avec Electricité Réseau Distribution France d'une convention de servitude suivie d'un acte notarié, rappelant les conditions de passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle DM n°65, située 4 rue Raoul Ponchon sur la commune de Chalon-sur-Saône (les frais notariés et d'enregistrement seront supportés en totalité par ERDF) ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte authentique relatif à la servitude

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-11-2-3

**- Servitude de passage en tréfonds de canalisations souterraines - Conventions avec ERDF-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la mise en place avec Electricité Réseau Distribution France d'une convention de servitude suivie d'un acte notarié, rappelant les conditions de passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle AR n°151 située 28 rue Paul Eluard sur la commune de Chalon-sur-Saône (les frais notariés et d'enregistrement seront supportés en totalité par ERDF) ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte authentique relatif à la servitude.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-12-1

**- Concession d'aménagement - Chemin de la Coudre - Consultation pour le recrutement d'un aménageur-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le principe de recourir à la procédure de concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération Chemin de la Coudre ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager la consultation sur la base des éléments présentés, sachant que le choix de l'aménageur sera ultérieurement soumis au Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 9 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Florian DOTTONI, Madame Ghislaine LAUNAY, Monsieur Mourad LAOUES.).

N° CM-2015-09-13-1-2

**- Révision du PPRI de Chalon-sur-Saône - Avis sur le dossier soumis à l'enquête publique-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet des propositions de modifications du projet de règlement du PPRI de Chalon-sur-Saône, concernant les points relevés ci-dessus.

Adopté à la majorité par 41 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Mourad LAOUES.).

N° CM-2015-09-13-1-1

**- Révision du PPRI de Chalon-sur-Saône - Avis sur le dossier soumis à l'enquête publique-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :



- Emet un avis favorable concernant la carte de zonage réglementaire proposée dans le dossier transmis par l'Etat en date du 26 mai 2015 concernant la révision du PPRI de Chalon-sur-Saône, sous réserves d'éventuelles vérifications ponctuelles qui pourraient être demandées par les usagers.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-14-1

**- Magazine de la Ville de Chalon-sur-Saône - Formats et tarifs des espaces publicitaires-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les formats et les tarifs joints en annexe des espaces publicitaires présents dans le nouveau magazine de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.).

N° CM-2015-09-15-1

**- Classes de mer - Convention de partenariat avec la Ville de Douarnenez-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'organisation de la classe de mer dans les conditions rappelées ci-dessus ;
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Douarnenez.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-16-1

**- Centres de loisirs - Demande de subvention au Département de Saône-et-Loire**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire au titre de sa politique de soutien à l'animation du territoire ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la demande de subvention.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-17-1

**- Musée Nicéphore Niépce - Acquisition de pièces pour les collections et demandes de subventions-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les acquisitions précitées sous réserve de l'avis favorable de la Commission Scientifique Interrégionale d'acquisition des musées, et décide de les incorporer au domaine public mobilier municipal ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat (DRAC Bourgogne) et du Conseil régional de Bourgogne, au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées pour ces acquisitions.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-18-1

**- Musées Municipaux - Musée Vivant Denon - Modification de la programmation 2015 - Demandes de subventions-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les modifications de la programmation 2015 du Musée Denon, ainsi que la nouvelle ventilation des crédits afférents, en fonctionnement et en investissement ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à amender le dossier de demande de subventions adressé à l'Etat-DRAC Bourgogne, en intégrant l'ensemble de la programmation et des opérations décrites dans la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-19-1

**- Bibliothèque municipale - Étude de faisabilité pour la création d'une Bibliothèque Numérique de Référence - Demande de subventions -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la DRAC Bourgogne une subvention d'investissement aussi élevée que possible, dans le cadre de la DGD en faveur des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt, pour la réalisation par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage d'une étude de faisabilité, en vue de la création d'une Bibliothèque Numérique de Référence à Chalon-sur-Saône ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter également auprès du Conseil régional de Bourgogne une subvention d'investissement aussi élevée que possible, dans le cadre du programme « Bourgogne numérique : développement des usages », pour la réalisation de cette même étude ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces et documents relatifs à ces demandes.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-20-1

**- Bibliothèque municipale - Changement du Système Intégré de Gestion en 2016 - Demandes de subventions -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la DRAC Bourgogne une subvention d'investissement aussi élevée que possible, pour le remplacement en 2016 du Système Intégré de Gestion de la Bibliothèque de

Chalon-sur-Saône, dans le cadre de la D.G.D. en faveur des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt ;

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil régional de Bourgogne une subvention d'investissement aussi élevée que possible, pour le remplacement en 2016 du Système Intégré de Gestion de la Bibliothèque de Chalon-sur-Saône, dans le cadre du programme « Bourgogne numérique : développement des usages » ou du programme « Livre et lecture publique » ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces et documents relatifs à ces demandes.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-21-1

**- Adhésion à l'association "Les Incorruptibles"-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la Ville de Chalon-sur-Saône à l'association Les Incorruptibles, dans le cadre des animations pédagogiques proposées par la Bibliothèque municipale ;
- Approuve le versement de la somme de 26 euros au titre de la cotisation annuelle pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-22-1

**- Organisation du 6ème Forum du Sport - Subvention à l'Office Municipal du Sport-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le soutien logistique et l'aide financière, à hauteur de 4 500 € pour la mise à disposition du Parc des expositions, à l'Office Municipal des Sports, pour l'organisation du Forum des Sports qui s'est déroulé le 5 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-23-1

**- Modification de la tarification de location des salles municipales et de la reprographie à destination des associations-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification des tarifs municipaux votés par délibération n°2015-06-38-1 Bis du 30 juin 2015 afin d'appliquer la gratuité pour la location des salles des fêtes et des salles de réunion municipales, hors salle Marcel Sembat, et approuve la modification des tarifs 2015 du S.I.R.E. pour les associations chalonnaises.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-24-1

**- Restauration du Cloître Saint-Vincent - Demande de Subventions -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Bourgogne) et du Département de Saône-et-Loire, les subventions les plus élevées possibles au titre de leur programme d'intervention respectif.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-25-1

**- Restauration du Bastion Saint-Pierre - Demande de Subventions -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Bourgogne), et du Département de Saône-et-Loire les subventions les plus élevées possibles au titre de leur programme d'intervention respectif.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-26-1

**- Service d'Appui Technique aux Communes du Grand Chalon - Adoption de la convention pour la création d'un service commun dans le domaine de l'ingénierie et de l'assistance technique -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- D'approuver la création du service commune d'appui technique aux communes ;
- De valider le projet de convention et la fiche d'impact ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour, 2 abstentions (Monsieur Florian DOTTONI, Madame Ghislaine LAUNAY.).

N° CM-2015-09-27-1

**- ZAC des Prés Saint-Jean - Remise d'ouvrages par la SEM Val de Bourgogne à la Ville de Chalon-sur-Saône-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte la remise des ouvrages et voiries réalisés par la SEM Val de Bourgogne.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-28-1-2

**- Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Créances éteintes - Admissions en non valeur - Exercice 2015-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'admission des sommes en non-valeur d'un montant de 0,50€ sur le Budget Location d'immeubles.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-28-1-1

**- Finances - Produits et taxes irrécouvrables - Créances éteintes - Admissions en non valeur - Exercice 2015-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

:

- Approuve l'admission des sommes en non-valeur d'un montant de 12 714,34€ sur le Budget Général ;
- Constate que le montant des créances éteintes sur le Budget Général s'élève à 5 735,47€

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-09-29-1

**- Finances - Gestion de la dette - Délégation au Maire pour le recours à l'emprunt et aux instruments financiers-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

:

- de donner délégation à Monsieur le Maire et de l'autoriser à:

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour :
  - contracter des produits de financement ;
  - réaliser des opérations de sécurisation de taux (instruments de couvertures)
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ou à recevoir ;
- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- Résilier l'opération arrêtée ;
- Signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents ;
- Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- Procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soule ;
- Et notamment pour les réaménagements de dette,
  - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
  - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
  - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
  - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- Et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.).

N° CM-2015-09-30-1

**- Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Principal - Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Locations d'Immeubles-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

:

- Approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget principal ;



- Approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe Locations d'Immeubles.

Adopté à l'unanimité par 33 voix pour, 9 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Florian DOTTONI, Madame Ghislaine LAUNAY, Monsieur Mourad LAOUES.).

N° CM-2015-09-31-1

<b>- Restauration scolaire - Règlement des restaurants scolaires-</b>
---

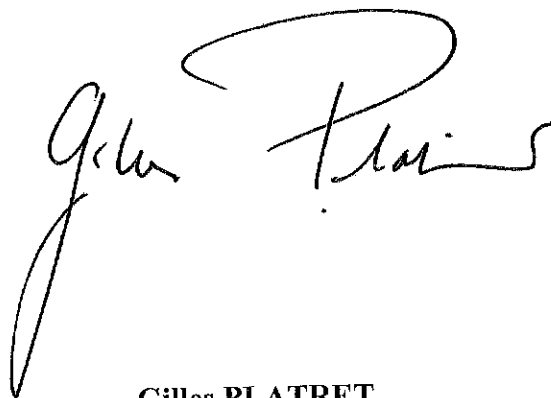
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le règlement des restaurants scolaires, joint en annexe de la délibération ;
- Habilité Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité par 34 voix pour, 7 voix contre (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.), 1 abstention (Monsieur Jacques MORIN.).

Vu pour être affiché le **05 OCT. 2015**  
conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

**Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Platret'. The signature is written in a cursive style with a large, prominent loop at the top of the first letter 'G'.

**Gilles PLATRET**